

## Ce métier vous intéresse ?

Contactez le Pôle PMI / Santé de votre Direction Territoriale ou le service PMI de votre secteur.

Vous pouvez trouver la liste des UTPAS sur [lenord.fr](http://lenord.fr) rubrique **géolocalisation**

### Renseignements :

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Pôle Accueil familial  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

 03 59 73 81 16

 [assfam59@lenord.fr](mailto:assfam59@lenord.fr)

 [lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

**Nord**  
Le Département

ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ACCOMPAGNER

Création : Département du Nord - DIRCOM - Graphisme : J.R. - Photo : Philippe Houzé, Dominique Lampla - 2019

# Devenez assistant familial

 03 59 73 81 16

**Nord**  
Le Département

[lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

# En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- **accueillir en permanence à son domicile** des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- **accompagner** les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur **donner un cadre** éducatif et familial rassurant.



« *Assistant familial est un métier intense, qui ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui implique toute la famille, un choix de vie* ». Valérie Desicy

« *Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés.* » Patrick Sagot



# Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

## 1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

## 2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

## 3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

## 4 Accueillir un premier enfant

## 5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.

ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ACCOMPAGNER

## Ce métier vous intéresse ?

Contactez le Pôle PMI / Santé de votre Direction Territoriale ou le service PMI de votre secteur.

Vous pouvez trouver la liste des UTPAS sur [lenord.fr](http://lenord.fr) rubrique **géolocalisation**

### Renseignements :

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Pôle Accueil familial  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

 03 59 73 81 16

 [assfam59@lenord.fr](mailto:assfam59@lenord.fr)

 [lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

Création : Département du Nord - DIRCOM - Graphisme : J.R - Photo : Istock, Dominique Lampla - 2019



Devenez  
assistant familial

 03 59 73 81 16

**Nord**  
Le Département

**Nord**  
Le Département

[lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

# En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- **accueillir en permanence à son domicile** des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- **accompagner** les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur **donner un cadre** éducatif et familial rassurant.



« Assistant familial est un métier intense, qui ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui implique toute la famille, un choix de vie ». Valérie Desicy

« Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés. » Patrick Sagot



# Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

## 1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

## 2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

## 3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

## 4 Accueillir un premier enfant

## 5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.

ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ACCOMPAGNER

## Ce métier vous intéresse ?

Contactez le Pôle PMI / Santé de votre Direction Territoriale ou le service PMI de votre secteur.

Vous pouvez trouver la liste des UTPAS sur [lenord.fr](http://lenord.fr) rubrique **géolocalisation**

### Renseignements :

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Pôle Accueil familial  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

 03 59 73 81 16

 [assfam59@lenord.fr](mailto:assfam59@lenord.fr)

 [lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

Création : Département du Nord - DIRCOM - Graphisme : J.R. - Photo : Istock, Dominique Lampla - 2019



# Devenez assistant familial

 03 59 73 81 16

**Nord**  
Le Département

**Nord**  
Le Département

[lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

# En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- **accueillir en permanence à son domicile** des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- **accompagner** les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur **donner un cadre** éducatif et familial rassurant.



*« Assistant familial est un métier intense, qui ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui implique toute la famille, un choix de vie ». Valérie Desicy*

*« Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés. » Patrick Sagot*



# Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

## 1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

## 2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

## 3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

## 4 Accueillir un premier enfant

## 5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

**L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.**

ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ACCOMPAGNER

## Ce métier vous intéresse ?

Contactez le Pôle PMI / Santé de votre Direction Territoriale ou le service PMI de votre secteur.

Vous pouvez trouver la liste des UTPAS sur [lenord.fr](http://lenord.fr) rubrique **géolocalisation**

### Renseignements :

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Pôle Accueil familial  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

 03 59 73 81 16

 [assfam59@lenord.fr](mailto:assfam59@lenord.fr)

 [lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

Création : Département du Nord - DIRCOM - Graphisme : JR - Photo : Istock, Dominique Lampla - 2019

Devenez  
assistant familial

 03 59 73 81 16

**Nord**  
Le Département

**Nord**  
Le Département

[lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

# En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- **accueillir en permanence à son domicile** des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- **accompagner** les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur **donner un cadre** éducatif et familial rassurant.



*« Assistant familial est un métier intense, qui ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui implique toute la famille, un choix de vie ». Valérie Desicy*

*« Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés. » Patrick Sagot*



# Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

## 1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

## 2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

## 3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

## 4 Accueillir un premier enfant

## 5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

**L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.**



ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ACCOMPAGNER

## Ce métier vous intéresse ?

Contactez le Pôle PMI / Santé de votre Direction Territoriale ou le service PMI de votre secteur.

Vous pouvez trouver la liste des UTPAS sur [lenord.fr](http://lenord.fr) rubrique géolocalisation

### Renseignements :

Direction Enfance Famille Jeunesse  
Pôle Accueil familial  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

 03 59 73 81 16

 [assfam59@lenord.fr](mailto:assfam59@lenord.fr)

 [lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

Création : Département du Nord - DIRCOM - Graphisme : JR - Photo : Istock, Dominique Lampla - 2019

# Devenez assistant familial

 03 59 73 81 16

**Nord**  
Le Département

**Nord**  
Le Département

[lenord.fr/assistant-familial](http://lenord.fr/assistant-familial)

# En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- **accueillir en permanence à son domicile** des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- **accompagner** les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur **donner un cadre** éducatif et familial rassurant.



« *Assistant familial est un métier intense, qui ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui implique toute la famille, un choix de vie* ». Valérie Desicy

« *Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés.* » Patrick Sagot



# Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

## 1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

## 2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

## 3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

## 4 Accueillir un premier enfant

## 5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.